agloinfos

Durance Luberon Verdon Agglomération

Magazine trimestriel

Sep
Oct
Nov

2019 #12

Allemagne-en-Provence
Brunet
Corbières-en-Provence
Entrevennes
Esparron-de-Verdon
Gréoux-les-Bains
La Brillanne
Le Castellet
Manosque
Montagnac-Montpezat
Montfuron
Oraison
Pierrevert
Puimichel
Puimoisson
Quinson
Riez
Roumoules
Saint-Laurent-du-Verdon
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Tulle
Valensole
Villeneuve
Vinon-sur-Verdon
Volx

« Spécial Transports »

dlv
Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

3 - 4
QUESTIONS...

... À DLVA

5 - 7
TARIFS
& CARTE RÉSEAU

8 - 9
NOS SERVICES

10 - 11
LE TRANS'AGGLO
DANS MON AGGLO

12
FAQ : Foire
aux questions

Durance Luberon Verdon Agglomération
Mairie de Manosque
place de l'Hôtel de Ville - 04100 Manosque
Horaires : de 8 h 30 à 18 heures
Tel : 04 92 70 34 00 - communication@dlva.fr
www.dlva.fr

aggloinfos, le magazine de votre territoire
Directeur de publication : Bernard JEANMET-PÉRALTA

Conception, coordination et mise en page : service communication
Rédaction : SI2C - Photos : Laurent Gayte - Fotolia - Pixabay
Imprimé en France. Numéro imprimé à 29 000 exemplaires.
Dépôt légal 3e trimestre 2019.

QUESTIONS À DLVA

Transports en commun : DLVA passe à la vitesse supérieure

DLVA a renouvelé au début du printemps la délégation de service public (DSP) liée à la compétence « transport ». C'est la société Transdev, en partenariat avec la Banque des Territoires, qui a remporté le contrat : il a pris effet le 7 juillet 2019, pour une durée de 6 ans et 2 mois.

Pourquoi les élus de DLVA ont souhaité faire évoluer les transports en commun sur le territoire de l'agglomération ?

La volonté politique affichée par les élus communautaires concerne d'abord l'égalité de traitement : faire en sorte que tous les habitants de l'agglomération aient droit à un service similaire avec un prix similaire. Jusqu'à présent, DLVA avait été obligée de composer avec les différentes organisations précédentes mais il n'était pas possible de le répercuter de façon pérenne sur l'ensemble des 25 communes.

Voilà ce qui explique pourquoi le service devient payant ?

Il vaut sans doute mieux parler de « participation » plutôt que de véritable paiement puisqu'un abonnement coûte maximum 30 € pour un an, ramenés à 15 € pour les scolaires. Le coût réel du transport annuel d'un(e) collégien(ne), par exemple, est de 1 000 euros pour une année. La famille du (de la) collégien(ne) s'acquitte de 15 € ; la commune paye la « part famille » qui s'élève à 150 euros… et DLVA règle le reste !
En revanche, la « participation » des voyageurs est équitable, quelle que soit la commune où ils habitent. Quant au (à la) collégien(ne), grâce à cette participation de 15 €, il peut voyager sur toutes les lignes pendant un an. Auparavant, il (elle) ne pouvait emprunter que la ligne qui allait de son domicile à son établissement uniquement pendant la période de cours. Le service s'est donc nettement amélioré pour tout le monde.

Les lignes ont également beaucoup évolué…

DLVA a procédé à un gros travail d'optimisation des lignes, en collaboration avec les prestataires et grâce à l'assistance à maîtrise d'œuvre du bureau Inddigo. Le travail a porté sur la notion de « fréquence » vis-à-vis des lignes et des habitudes des voyageurs, sachant que, jusqu'à présent, le service mobilité n'avait que des estimations et/ou des données partielles. Or, la responsabilité des élus communautaires est de ne pas faire rouler des bus vides sur des lignes définies et donc d'améliorer la fréquentation.

L' optimisation n'est donc pas terminée ?

Le premier travail de rationalisation, où chacun a apporté sa pierre à l'édifice, a été effectué de la manière la plus correcte possible. Mais il n'est pas achevé et, au fil des prochains mois, les premiers retours d'expériences permettront d'affiner les décisions. Dans cette optique, DLVA va s'appuyer sur les services de la start-up Ubitransport et l'expérience du transporteur Transdev-Durance qui, grâce à la digitalisation des supports, sera en mesure de fournir des données fiables afin de faire évoluer le service rendu. Chacun est en effet conscient que le service est encore perfectible et DLVA s'est dotée des outils nécessaires pour le perfectionner. En outre, il faut souligner la qualité du travail et les efforts fournis notamment du nouveau prestataire dont les salariés sont au contact direct des voyageurs.

Quel accompagnement a été prévu pour gérer ce changement ?

Il y a forcément dans un premier temps, une phase de « rodage ». Chacun devra s'approprier les nouvelles lignes, les nouveaux horaires, les nouveaux titres de transport… De nombreuses informations, disponibles en temps réel, vont permettre de faciliter cette mise en route. La digitalisation des informations permettra aussi d'informer l'usager des retards, travaux, accidents, intempéries… Quant à celles et ceux qui ne sont pas connectés, ils sont accompagnés dans la prise en main de ce nouveau service, par les agents du service mobilité et de l'accueil central de l'Hôtel d'Agglomération.

Pourquoi de nombreuses lignes ont été raccourcies ?

D'abord parce que c'était une demande récurrente des voyageurs. L'objectif est également que le service corresponde aux besoins de tous les voyageurs, y compris les actifs ; ce qui correspond d'ailleurs à une taxe payée par les entreprises du territoire. Dans cette optique, les lignes doivent être plus directes afin que l'usager ne perde pas de temps dans les transports en commun, sans quoi il sera tenté de reprendre sa voiture. De manière plus globale, l'idée est aussi que les transports en commun facilitent l'accès des centres-villes : ils doivent donc être plus pratiques et efficaces qu'une voiture particulière.

On touche à des enjeux environnementaux et économiques…

La Communauté d'Agglomération peut être fière de ses atouts en matière d'environnement et de qualité de vie. Pourtant le territoire ne se prête pas facilement à l'organisation d'un transport en commun public. C'est donc un défi mais les élus de DLVA y croient et savent que l'agglomération a un rôle à jouer. Il s'agit en effet d'être exemplaire afin d'amorcer la réflexion des voyageurs vis-à-vis des nouvelles orientations sociétales. C'est dans cette optique que certains bus pourront prochainement rouler grâce au gaz produit par le futur méthaniseur, en attendant la production d'hydrogène vert dans le cadre d'Hygreen-Provence, grand projet de territoire.

NOS OFFRES TARIFAIRES

LA BILLETIQUE : UNE INNOVATION AU SERVICE DES VOYAGEURS

Vous n'aviez encore jamais entendu parler de « billettique » ? C'est normal, c'est l'une des grandes innovations mises en place depuis le 7 juillet sur le réseau de transports en commun Trans'Agglo.
La billettique, c'est donc la gestion automatisée des titres de transport, grâce à des dispositifs utilisant à la fois l'informatique et l'électronique. Autrement dit, les nouveaux titres de transport vont permettre un suivi particulièrement précis de l'ensemble des flux. Combien de personnes sont montées dans le bus de 7 h 52 ? Quels arrêts ces personnes ont utilisé, aussi bien pour monter dans le bus que pour en descendre ? La capacité du bus est-elle en adéquation avec le nombre de personnes ? Désormais, il va être possible de connaître la réponse précise à chacune de ces questions alors qu'auparavant, ces données n'étaient connues que de manière empirique avec, notamment, des comptages effectués par les chauffeurs. Maintenant, la carte magnétique doit être validée lors de chaque montée dans le bus : un geste simple et rapide mais, surtout, un geste efficace qui permettra de collecter les informations liées au propriétaire de la carte. Car si DLVA souhaite identifier les habitudes de voyage des gens, c'est afin de mieux connaître et cibler leurs besoins. Pour ce faire, et afin de respecter l'anonymat de chacun, des « profils » sont donc établis à partir des données saisies par les voyageurs au moment de leur inscription. On pourra donc savoir, par exemple, qu'une ligne correspond parfaitement aux actifs mais moins aux collégien(ne)s et lycéen(ne)s. Et cette connaissance va permettre d'agir sur le réseau de manière intelligente afin de mettre en place des services qui correspondent aux besoins. Grâce à la billettique, on pourra désormais mieux évaluer les impacts directs sur le réseau de chaque décision, afin de mettre en place une amélioration continue pour les usagers. Pour la semaine de la mobilité des animations seront mises en place, dont la présence d'une boutique sur les principaux marchés avec possibilité de prendre son abonnement.

15, 20 ou 30 euros… par an !

Vous voulez utiliser le Trans'Agglo toute l'année ? Cela vous coûtera… 30 € maximum ! Ce qui signifie que cette somme correspond au tarif le plus « élevé » pour voyager sur l'ensemble du territoire de DLVA. Les tarifs du Trans'Agglo, particulièrement attractifs, sont désormais harmonisés sur l'ensemble des 25 communes de l'agglomération. Les cartes d'abonnement sont nominatives et délivrées (gratuitement) par courrier après inscription sur le site « mobilité.dlva.fr ». Une fois en possession de la carte, la partie e-boutique du site permet de choisir et payer son abonnement. C'est tout ! Bien sûr, dans un premier, temps le service « mobilité » et les agents de l'accueil central de l'Hôtel d'agglomération (place de l'Hôtel de ville, à Manosque) accompagneront celles et ceux qui seraient en difficulté avec l'outil numérique. La carte permet de bénéficier d'une des formules suivantes :

- l'abonnement d'un an réservé aux résidents de DLVA, à 30 € par an,
- l'abonnement réservé aux jeunes de moins de 26 ans (sur justificatif) et réservé aux résidents de la DLVA, à 15 € par an,
- l'abonnement réservé aux jeunes de moins de 26 ans (sur justificatif) et résidant hors DLVA, à 20 € par an,
- l'abonnement réservé aux résidents de DLVA et bénéficiaires de la CMU (sur justificatif), à 15 € par an,
- l'abonnement annuel pour les scolaires résidents de la DLVA, à 15 € par an.

À noter enfin qu'il existe deux autres formules pour utiliser les transports en commun de DLVA : le ticket unitaire, à 1 €, à acheter directement dans le bus, auprès du chauffeur (il est valable pendant 1 h 30, correspondances comprises) et le pass « 12 voyages », à 9 €. L'intérêt de cette carte est de permettre aux touristes de voyager sur l'ensemble des lignes ; sachant qu'elle est anonyme et permet donc à plusieurs personnes de voyager en même temps ! Ces pass sont en vente dans le bus (sauf navette de Gréoux-les-Bains), ainsi que dans les offices de tourisme de Gréoux-les-Bains et Manosque.

Carte du réseau interurbain (2019).

Carte du réseau Gréoux-les-Bains (2019).

Carte du réseau Manosque (2019).

Documents téléchargeables sur le site mobilite.dlva.fr.

DE NOUVEAUX SERVICES

PLUS D'INFORMATIONS

Mais pourquoi mon bus n'arrive pas ! ? Qui n'a pas songé, un jour, avoir le numéro de portable du chauffeur du bus, histoire de vérifier s'il est déjà passé à l'arrêt ou s'il est pris dans un embouteillage. Attendre ou ne pas attendre : telle est la question que les voyageurs du Trans'Agglo ne se poseront plus. Désormais, tout le monde pourra savoir quand son bus va passer. Une nouveauté de taille, facilement accessible grâce à son smartphone, qui permettra aux voyageurs d'être informés quand le bus approche de l'arrêt. Tous les chauffeurs sont désormais équipés pour faire remonter les informations liées au trafic, informations qui seront publiées sur notre site dès que possible.
Les nouveautés, fiches horaires et plans sont consultables toujours sur le site mobilité, mais le « papier » n'a pas disparu et toutes celles et ceux qui souhaitent conserver un guide horaire à portée de main n'ont pas été oubliés. La DLVA a ainsi fait imprimer les plans de Manosque, Gréoux-les-Bains et lignes interurbaines, (page 6-7). De nombreuses fiches dédiées sont également disponibles : mode d'emploi du réseau, décryptage des abonnements, guides horaires…

Pour la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre, le Trans'Agglo sera présent sur les marchés avec une boutique itinérante pour vous renseigner et vous inscrire, programme sur le site mobilite.dlva.fr. Côté loisirs, l'application SMART TRIP et courant septembre l'application SMART PRESS, permet de lire soit des histoires courtes, soit les mensuels nationaux dans les véhicules, selon vos goûts. Tout ceci grâce à la mise en place de la wifi sur tout le Trans'Agglo.

PLUS DE FIABILITÉ

Un réseau efficace et attractif, c'est d'abord un réseau fiable. Pour ce faire, les remontées d'informations fonctionnent aussi pour que les voyageurs puissent également signaler, en temps réel, certains dysfonctionnements. Cette interconnexion, opérationnelle sur 90 % des véhicules depuis le mois de juillet, présente de nombreux avantages. Ainsi l'aide à la conduite permet aux chauffeurs de réguler leur conduite en fonction de leur géolocalisation et améliorer la fiabilité des horaires. L'Agglomération DLVA et les transports Transdev-Durance pourront vérifier ces horaires afin de les ajuster au mieux dans l'optique de l'amélioration continue du service rendu. Pour rechercher une meilleure efficacité du réseau, l'ensemble des lignes a été optimisé.

Sur Manosque, les trajets sont plus courts et plus directs. Les lignes périurbaines, quand elles arrivent sur Manosque, desservent en premier la halte routière, l'hôpital ou la Gare SNCF avant de desservir les quartiers périphériques et les établissements scolaires. Cette meilleure gestion des parcours correspond à une demande forte des voyageurs qui indiquaient que les temps de trajet étaient globalement trop longs. Cette nouvelle efficacité doit ainsi permettre d'attirer les actifs qui, jusque-là, préféraient utiliser leur véhicule personnel face à l'incertitude du transport public. Aujourd'hui, tout est mis en place pour que la tendance s'inverse avec, à la clé, une possible réduction de la circulation qui profiterait à tous…

ET TOUJOURS…

DES TRANSPORTS TOUJOURS PLUS ACCESSIBLES

Longueur et largeur spécifiques, aire de rotation, hauteur de la bordure du quai et inclinaison, signalisation spécifique… Afin que les personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR) puissent se déplacer en toute autonomie, DLVA et les communes procèdent à la mise aux normes et à la sécurisation de ses arrêts de bus : elle y consacre 50 000 € par an. Et conformément à son schéma directeur d'accessibilité, la Communauté d'Agglomération prend en charge au moins un arrêt par commune, quel que soit le nombre d'habitants. Ce choix politique va au-delà de l'obligation légale qui impose aux collectivités d'avoir un arrêt accessible à partir de 1 000 habitants. À ce jour, 82 arrêts ont été mis en accessibilité : 59 à Manosque (dont 8 réalisés par DLVA) et 23 sur 13 autres communes (dont 15 réalisés par DLVA). 5 arrêts supplémentaires seront aménagés par DLVA d'ici la fin de l'année. Ces chantiers, réalisés en collaboration avec les communes concernées, sont intégrés dans des projets locaux afin d'harmoniser l'ensemble des travaux ; c'est notamment le cas à Oraison et Allemagne-en-Provence. À noter enfin qu'un service de substitution peut également être organisé à Manosque quand l'arrêt aux normes n'a pas encore été aménagé, ou si la personne habite à proximité d'un arrêt qui présente une « impossibilité technique avérée » de mise aux normes. Dans ce cas, il faut réserver son trajet 24 heures à l'avance en appelant au **0800 870 942**.

LA PÉRENNISATION DU SERVICE « À LA DEMANDE »

Le transport à la demande (TAD) est mis en place pour équilibrer la desserte du territoire. Il permet aux habitants de se déplacer dans des secteurs très peu habités et où la fréquentation ne justifie pas la mise en place de lignes régulières Brunet, Entrevennes, Puimichel, Le Castellet, Roumoules, Saint-Laurent-de-Verdon… Liste complète des lignes et communes concernées disponible sur le site « mobilite.dlva.fr »).
Le TAD est réservé aux habitants et aux touristes des communes ayant réservé leur trajet et s'acquittant d'un titre de transport. Il permet de se rendre dans la commune la plus proche ou d'effectuer une correspondance avec une autre ligne. Si la ligne, les horaires et les points d'arrêts sont déterminés à l'avance, le trajet n'est déclenché que sur réservation. Elle doit être effectuée au plus tôt 15 jours à l'avance et au plus tard à 18 heures la veille, du mardi au vendredi. Elle peut également concerner plusieurs dates : il faut alors préciser l'arrêt de départ et d'arrivée, ainsi que les horaires souhaités. À noter enfin qu'une réservation peut être annulée, sans frais ni contraintes particulières, sur simple appel téléphonique jusqu'à la veille de l'utilisation prévue du service (avant 18 heures). Contact : **0800 870 942**.

Allemagne-en-Provence
Brunet
Corbières-en-Provence
Entrevennes
Esparron-de-Verdon
Gréoux-les-Bains
La Brillanne
Le Castellet
Manosque
Montagnac-Montpezat
Montfuron
Oraison
Pierrevert
Puimichel
Puimoisson
Quinson
Riez
Roumoules
Saint-Laurent-du-Verdon
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Tulle
Valensole
Villeneuve
Vinon-sur-Verdon
Volx

Une flotte de véhicules renouvelée et modernisée

Le confort fait partie des attentes prioritaires des voyageurs du Trans'Agglo. Transdev n'a donc pas lésiné sur les moyens pour répondre à cette attente.

« *Les choix que nous avons effectués en matière de parc de véhicules constituent un des éléments clefs pour répondre aux objectifs de qualité de service et d'atteinte des niveaux de performances attendus* », détaille le délégataire en charge du réseau depuis début juillet.

Concrètement, le parc est constitué de 60 véhicules « optimisés et dimensionnés au plus juste » avec « *une politique de renouvellement garantissant un âge moyen maximum de 6 ans sur le réseau urbain, et 8 ans sur l'interurbain. Sachant que, dès le début du marché, c'est un parc récent qui exploite le réseau urbain* ». Cette modernisation permet d'ores et déjà aux véhicules de répondre à 80 % à la norme « Euro 6 »; et à 100 % dans un an. Pour rappel, les normes « Euro » visent à réduire les niveaux de pollution de l'air par les véhicules lourds sur les routes européennes. La dernière de la famille est donc la norme « Euro 6 », qui durcit les règles pour les moteurs diesel. En comparaison avec les normes d'émissions « Euro 5 », les particules fines sont réduites de 66 %, et l'oxyde d'azote de 80 %. Dans cette optique, et conformément aux attentes de la communauté d'agglomération, Transdev intégrera 2 autocars au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) en 2020, puis 11 en 2021.

Allemagne-en-Provence
Brunet
Corbières-en-Provence
Entrevennes
Esparron-de-Verdon
Gréoux-les-Bains
La Brillanne
Le Castellet
Manosque
Montagnac-Montpezat
Montfuron
Oraison
Pierrevert
Puimichel
Puimoisson
Quinson
Riez
Roumoules
Saint-Laurent-du-Verdon
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Tulle
Valensole
Villeneuve
Vinon-sur-Verdon
Volx

Un dépôt va voir le jour dans la zone Saint-Maurice à Manosque

C'est le groupe Transdev, associé à la Banque des Territoires (groupe Caisse des dépôts), qui a remporté le contrat de délégation de service public (DSP) des transports de la Communauté d'Agglomération DLVA. Cette DSP, d'une durée de 6 ans et 2 mois, a été signée le 29 mai dernier. Elle a débuté le 7 juillet 2019. Transdev apporte son savoir-faire au niveau de l'optimisation des transports, de l'entretien des véhicules et de la maintenance des infrastructures. L'intervention de la Banque des Territoires permet à DLVA de bénéficier de solutions tournées vers l'environnement grâce à un financement en fonds propres axé sur ses problématiques et répondant aux attentes du territoire. C'est notamment le cas des cars à faibles émissions et du futur dépôt. Situé dans la zone d'activité Saint-Maurice, à Manosque, il sera constitué d'un bâtiment regroupant l'ensemble des bureaux, d'un atelier, d'une zone déchets couverte, d'une station de gasoil et d'une cuve « adBlue » (solution aqueuse qui permet de transformer 85 % des polluants en vapeur d'eau et azote inoffensif) et d'un tunnel de lavage automatique pour le nettoyage des cars et des bus, avec recyclage des eaux de lavage. À noter enfin que ce dépôt sera un « bien de retour » et qu'il appartiendra donc à la collectivité à la fin de la DSP.

Foire Aux Questions...

Comment obtenir une carte Trans'Agglo et régler son abonnement ?

Il faut tout d'abord s'inscrire sur le site « mobilite.dlva.fr ». La carte est ensuite envoyée par courrier à votre domicile, avec votre numéro de dossier. Elle sert de support aux différents abonnements. Elle est gratuite et valable 5 ans. Une fois la carte reçue, il suffit de retourner sur le site avec le numéro de dossier pour acheter en ligne le « pass » qui correspond à votre profil. Il sera chargé automatiquement sur votre carte dès l'achat. La procédure est la même pour un abonnement scolaire.
Il est recommandé de payer sur le site (paiement sécurisé), mais, il reste possible d'acheter son abonnement par chèque à l'accueil de l'Hôtel de l'Agglomération (situé à Manosque). En cas de perte, il faut demander une nouvelle carte via le site, mobilite.dlva.fr (frais de dossier de 8 €).

Comment payer ou valider mon titre de transport quand je monte dans le bus ?

On peut acheter un ticket unitaire auprès du chauffeur, ainsi que des cartes anonymes 12 voyages (sauf navettes de Gréoux-les-Bains). Il faut ensuite passer la carte sur le valideur en entrée de véhicule : si la lumière verte s'allume, l'abonnement est toujours valable ; si la lumière rouge s'allume il faut le renouveler et, en attendant, acheter des tickets.

J'ai oublié ma carte d'abonnement...

Attention, tout voyageur doit être en possession d'un titre de transport à bord d'un bus, sous peine de verbalisation. Le voyageur ayant oublié son abonnement doit acheter un ticket unitaire auprès du conducteur.

Et si nous sommes plusieurs à voyager en même temps ?

En fait il suffit d'acheter un « pass 12 voyages » : il est anonyme et peut donc être validé autant de fois qu'il y a de personnes qui voyagent.

Les enfants voyagent-ils gratuitement ?

Oui, jusqu'à 6 ans, sauf sur les lignes dédiées au transport des écoles élémentaires en cas de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sur lesquelles ils peuvent voyager seuls. À partir de 11 ans, ou à leur entrée en 6ème, ils sont autorisés à prendre le bus seuls.

Peut-on utiliser plusieurs bus avec le même ticket ?

Oui. Il est possible de faire des correspondances avec un même ticket dans un délai de 90 minutes après validation du ticket. Il est interdit de faire un aller et retour avec le même ticket.

Puis-je voyager avec mon chien ?

Les animaux domestiques de petite taille sont admis (uniquement dans des paniers, sacs ou cages fermés et installés sur les genoux de leur propriétaire). Les chiens reconnus comme guide de personnes handicapées sont admis mais doivent être tenus en laisse.